Multiculturalism Canada
Multiculturalisme Canada

1980 A REPORT OF THE CANADIAN CONSULTATIVE COUNCIL ON MULTICULTURALISM

Canada

© Minister of Supply and Services Canada 1982
Cat. No. Ci 95-1981
ISBN 0-662-51921-3

Contents

Towards a new policy 4

Constitutional recognition 7

Cultural policy review 8

Cultural agencies 9

Multiculturalism in education 11

Youth: frustration and pressure 12

Equal opportunities: time for action 14

Communications: the key to success 16

- media 16
- newsletter 17
- words and phrases 18
- provincial components' experience 18
- provincial liaison 18

Parliamentary relations 20

Standing left to right: **Mrs. Muriel MacKay, Mr. Paul Knight, Mr. Donald Fortin, Mr. Rhéal Bérubé, Mr. Graham Mercer, Mrs. Carol Litman, Mr. Errol Townshend, Mr. Gurbachan Singh Paul, Mr. Frank Zakem, Mrs. Liliane Proulx, Mr. Manuel Da Costa**

Sitting left to right: **Mrs. Ida Low, Mrs. Huguette Labelle, Mr. Laurence Decore, Mr. Maurice Arpin, Mr. Orest Kruhlak, Mrs. Eva Couchie, Mr. Terry Mokriy**

Preface

Multiculturalism. To many Canadians that word suggests government grants to "ethnics" for song and dance contests and similarly quaint activities meant to sustain nostalgia for the land of their roots.

The Canadian Consultative Council on Multiculturalism (CCCM) is a body of 100 persons drawn from the so-called ethnic groups of Canada whose main function is to advise the Minister of State for Multiculturalism. Council members met often in different parts of Canada. They seldom talked about grants or dancing and never reminisced about the "old country." This report distinguishes the reality of multiculturalism from the myth.

In reality, an effective multicultural policy must reach all Canadians, whatever their cultural heritage, to enrich their daily lives, their education, their jobs, leisure and recreation.

Multiculturalism in Canada has reached a plateau. We are now beyond the song and dance stage. We must face the challenge of reaching the millions of Canadians who believe the myth, and don't know or understand the reality.

This report is an attempt to point the way. The council has a mandate to provide consultation to the Minister of State for Multiculturalism on policy development and implementation. In fulfilling that mandate the council advocates several steps it considers necessary to achieve progress in the immediate future.

Council members have been particularly active in preparing for a revised multicultural policy and dealing with issues relating to the Native people of Canada, education, youth and equal opportunities.

Laurence Decore
National Chairman

Towards a new policy

> National unity, if it is to mean anything in the deeply personal sense, must be founded on confidence in one's own individual identity; out of this can grow respect for that of others and a willingness to share ideas, attitudes and assumptions. A vigorous policy of multiculturalism will help create this initial confidence. It can form the base of a society which is based on fair play for all.
>
> Prime Minister Trudeau
> House of Commons,
> October 8, 1971.

Nine years after the federal government officially adopted a multiculturalism policy, the need for vigorous application of the policy is still painfully evident. Official policy rests on the assumption that Canadians of all heritages enjoy equal rights. The record includes support for national organizations, assistance to supplementary language schools and the teaching of ethnocultural history. Although these successes are not minimized, the council finds many shortcomings and wrongs to be corrected.

During 1980 the council tackled a variety of problems that stain Canada's multicultural mosaic. The council strives, year by year, to make the national government aware of the problems and unrealized aspirations of Canada's ethnocultural groups. Members are determined to strengthen the links between French Canadians, Anglo-Celtics and the Native peoples. Discussions with these communities revealed common interests and a willingness to contribute to the fabric of a multicultural society.

Presentations by representatives of Native organizations to national executive meetings in Yellowknife, St. John's and Whitehorse, convinced members that these communities have an interest in multicultural philosophies and programs. Canada's Native communities share with other ethnocultural groups common interests such as preservation and development of language and culture, education, employment opportunities and human rights. They also have a mutual interest with others under the multicultural umbrella in pursuing a common approach to the federal government in the interests of achieving certain goals. However, the council and its components need to explain fully the immediate programs and long-term goals of the policy, not only to Native people but to all Canadians who stand to benefit from increased participation.

The committee on equal opportunities reviewed several briefs from Native peoples describing inequities. Most common complaints concerned the loss of language and culture, inadequate education, the status of Native women and employment opportunities on and off the reserves.

The committee reported that the surface of the Native inequity problem has barely been scratched. The process of giving more responsibility to Native peoples must continue, the committee said, commending these poignant words of the late Chief Dan George:

> I know that you must be saying, "tell us what you want." What do we want? We want first to be respected, and to feel we are people of worth. We want equal opportunity to succeed in life but we cannot succeed on your terms. We cannot raise ourselves on your norms. And now you hold out your hand and you beckon to me to come over. "Come and integrate" you say. But how can I come? I am naked and ashamed. How can I come in dignity? I have no gifts. What is there in my culture that you value? My poor treasure you can only scorn. Am I to come here as a beggar and receive all from your omnipotent hand? Somehow

> I must wait, I must delay, I must find myself, I must find a treasure. Then I can walk across the street and I will hold my head high, for I will meet you as an equal. I will not scorn you for your demeaning gifts and you will not receive me in pity. Pity I can do without. My manhood I cannot do without.

Several of the council's provincial components also drew specific attention to the inclusion of Native peoples in the multiculturalism programs and indicated the importance of improving communications on a regional basis.

Common to all representations from the Native peoples of Canada is a strong desire to ensure the survival of their culture, defined in the broadest sense to include language, the arts and folklore, and entailing the appropriate preparation of teachers and teaching aids. The subject is complex, in part because responsibilities are divided among different jurisdictions. Yet cultural aspirations of the Native people are worthy of the federal government's attention. Indeed, in some cases, they are its responsibility. While total federal spending may be generous, the portion directed towards survival of Native cultures is less than adequate.

The council has received assurances that ministerial consultations on these important issues will take place.

Constitutional recognition

The council's main challenge in 1980 was to push for recognition of multiculturalism in a new Canadian constitution.

The council has long maintained that Canada's multicultural reality must be recognized through legislation. The Government of Canada cannot legislate tolerance and compassion towards fellow citizens; but constitutional recognition of multiculturalism will awaken many Canadians and government departments to the needs of ethnocultural groups. Constitutional recognition will stand as a symbol of the national government's commitment to multiculturalism. That symbol will serve to reassure Canada's ethnocultural groups.

The council has pursued the goal of constitutional recognition in both verbal and written representations to the federal government. The council recommends strongly that Canada's multicultural reality be recognized in both the preamble and the body of any constitution. Inclusion of multiculturalism remains a just and reasonable request and in the best interests of Canada.

Cultural policy review

The council welcomed government initiatives to launch a major review of federal cultural policies. To make a substantial and meaningful contribution to that review, its cultural committee examined Canadian culture in its broadest aspects.

Canada is a pluralistic nation and Canadian culture should reflect this fact. Canadian culture must be totally inclusive of all of the people of Canada. Canadian unity will come about only when all of the cultural diversities are learned, accepted and respected, the committee stressed.

The council is convinced that Canadian cultural policy should exist and be effected in response to demand at the federal, provincial, territorial and regional levels. However, since Canadian cultural policy is a national one, primary responsibility for the direction and implementation of this policy should be at the national level.

As its basic objective, Canadian cultural policy should guarantee freedom of choice and equality of opportunity for all Canadians who wish to develop a particular heritage and tradition, to the limits and extent they wish.

It bears repeating that Canada's cultural policy and its implementation must be based on the equality of the cultures of all of Canada's people.

Cultural agencies

A review of existing policies and procedures is incomplete without a study of the government's cultural agencies. Each agency was given cursory examination while some, e.g. Canada Council and the National Film Board, were investigated more thoroughly.

Although "all encompassing" national cultural policies have been in place since the early seventies many individual policy statements and programs of federal cultural agencies fail to reflect the government's policy statement as enunciated and supported by all parties of the House of Commons on October 8, 1971:

> . . . there cannot be one cultural policy for Canadians of British or French origin, another for the original peoples and yet a third for all others. For although there are two official languages, there is no official culture, nor does any ethnic group take precedence over any other. No citizen or group of citizens is other than Canadian, and all should be treated fairly.

For example, the National Film Board, a major educational resource, has neither a specific policy nor adequate funds for multicultural productions. Yet it should be a major vehicle for teaching Canadians about each other.

The question of amateur and professional status as defined by federal cultural agencies is of particular concern. Federal cultural agencies, particularly the Canada Council, are structured to favor the professional. Nothing in the Canada Council Act, as amended up to June 1977, ensures the development of programs and policies for the arts to reflect more closely the realities of Canada's culturally pluralistic society.

Therefore, the committee recommended that the federal cultural agencies be mandated to create and develop programs which reflect and endorse the concept of multiculturalism.

The lack of interest displayed by such institutions makes it difficult for ethnocultural groups to broaden the scope of their activities in enhancing existing endeavors, exploring new art forms or bringing the contemporary version of their cultural heritage to bear on the formation of a contemporary Canadian identity.

Appraisal policies effected by cultural agencies received scrutiny. The selection processes of agencies such as the Canada Council and the Social Sciences and Humanities Research Council appear to be favoring artistic institutions over struggling amateurs. Also, English and French artistic traditions are being

assisted at the expense of other cultural groups. Folk art and folklore are virtually ignored by Canada Council.

Contrary to the practices of most Canadian institutions, decisions of the juries of Canadian cultural support agencies seem to be fixed beyond appeal. When refused assistance by a cultural agency, groups often find little recourse. The identity of the appraiser is not disclosed and no formal appeal procedures exist.

To ensure that cultural agencies expand their support beyond entrenched interests and that there are checks and balances to govern their selection processes, the committee recommends:

> That federal (cultural) agencies . . . institute appeals procedures, abandon any criteria discriminating against Multiculturalism, and make public their assessments and appraisals.

Multiculturalism in education

The council's education committee considered various ways to bring about changes in the educational system that would make it more sensitive to the needs of the nation's ethnocultural communities. The Multiculturalism Program encourages and supports the inclusion of multiculturalism in education, by acting as a clearing house for the collection and dissemination of information on conferences and seminars. However, because of jurisdictional aspects, this activity plays a supplementary role to provincial initiatives. Teachers' associations can and sometimes do play a helpful role in effecting changes. The committee urged ethnocultural groups to review their activities with a view to more active lobbying.

During the committee's tenure, the minister endorsed plans for an ancestral languages education conference to provide a forum for people involved in these programs to discuss the future of ancestral language education. The meeting would provide a national perspective on multiculturalism in education and an interface with provincial officials.

The committee considered the lack of transportation funding to be a key factor in the success or failure of many ancestral language teaching programs. The minister indicated that the Cultural Enrichment Program will keep the situation under review.

The committee familiarized itself with the Native Peoples Language Courses in Newfoundland, the Canadian Indian Teacher Education Projects Conference and the Ojibway Cultural Foundation. The council's Yukon component concentrated on the promotion of language in the educational system and filed this comment: "Students and teachers were found to be genuinely interested, but the quality and quantity of Native language courses left much to be desired."

Youth: frustration and pressure

One of the main objectives of the youth committee's work was to lay the foundation for more effective participation in multicultural programs by greater numbers of young people. The committee examined the types of associations that successfully attract youth, the level of interest in youth displayed by multicultural groups and various strategies to attract youth.

The committee believes that a role for young people in the process of formulating multicultural policy will ensure that the leaders of tomorrow have a better understanding of Canada's multicultural reality. Therefore, it sought to assure youth groups that they can take part in the decision-making process.

Regional differences were evident in youth groups across the country. One group emphasized the trappings of organization, another was more interested and successful in recruiting, a third seemed to be preoccupied with the "song-and-dance" stage. Leadership is clearly the key to outgoing and effective youth groups. Involvement at an early age is desirable.

The committee found that successful multicultural youth groups are essentially of two kinds: those made up of youths who came to appreciate their cultural heritage as well as their Canadian citizenship at an early age; and those visible minorities who cannot mask their heritage and seek solutions to problems of rejection and discrimination by organizing into groups.

Two main problems often frustrated youths, in their attempts to organize groups, the role model and peer pressure for acceptance. The role models youths identify with are seldom other than Anglo-Celtic, francophone or American. Together with a constant and insatiable need for acceptance by peers, the role model serves to cause the camouflaging of culture and a consequent unwillingness to demonstrate ethnicity through participation in multicultural groups. Thus, powerful influences are subverting the basic concept of multiculturalism: that youth may retain their ethnicity and be Canadian.

The committee found the problems of Native youth often similar to those in other cultural milieu, e.g. discrimination in employment. The most frequent cases of discrimination cited concerned intense competition for jobs. The Native-born tended to rationalize their personal unemployment by blaming immigrants who had "stolen" jobs, just as youth from other ethnocultural groups perceived their denial of employment as a result of their ethnicity.

The youth committee was particularly concerned with the practice of removing Native children, suffering from physical abuse or neglect, from Labrador homes to foster homes in Newfoundland or New Brunswick, thus putting their cultural identity at risk.

Equal opportunities: time for action

Equal opportunity must be the cornerstone of an effective multiculturalism policy. Faced with socioeconomic discrimination, no Canadian can enjoy a full life. After nine years of an official multiculturalism policy, the time for studies has given way to the time for implementation. In its first report in 1974, the council pleaded with the federal government to react to the inequalities identified in our society: "If the inequalities of the past cannot be erased we hope that those threatening the future will be avoided."

The council's committee on equal opportunities is convinced that government must provide clear and consistent leadership if historical patterns of injustice are to be broken. After reviewing the United States experience, the committee found little to recommend in a purely voluntary program of affirmative action; only when self-interest is threatened will a voluntary program produce real change.

The federal government does have an affirmative action program which, if implemented fully, could lead the way to equal opportunities in employment for all. Because of inadequate publicity, few are aware of its existence; hence, the concept often is met with apathy and resistance. If the government were to launch an informative educational program to promote affirmative action, even the unions and employer associations would begin to recognize its merits.

Women, Natives and the physically handicapped have been designated for assistance. Regionally, the Black community in Nova Scotia has been identified. The program should be extended to include all racial or cultural minorities so that the level of employment for all groups may be brought into line with population distribution. Areas, job categories and employment levels where the designated groups may be under-represented must be identified to overcome underutilization of these groups.

The committee concluded that an affirmative action clause should be part of each contract entered into by the federal government. Compliance with that contract requirement would ensure that private enterprise adhered to affirmative action practices leading, ultimately, to the goal of fair and equal employment opportunities for everyone.

The federal government can contribute significantly by its own example. Except for this council, most appointments to federal boards, commissions and councils are made from the Anglo-Celtic and French Canadian

segments of the population; individuals from other ethnocultural backgrounds seldom are included. Yet many among the nearly one-third of Canada's population made up of these groups could bring useful knowledge and expertise to the government.

Effective participation by minority groups has been hindered by government officials being unaware of the potential human resources within the ethnocultural communities, and a lack of readily available public information about them. If this communication gap were closed, future appointments could include — *in accordance with merit* — all segments of our population. The committee therefore proposed that a directory describing all federal agencies, boards, commissions and councils be prepared, that a quarterly bulletin announcing upcoming vacancies and recent appointments be issued, and that both be widely circulated and prominently displayed.

The committee studied the use of psychological and aptitude testing. It found that changes are necessary in some programs to ensure equal opportunity in classroom placement of immigrant and minority group children and to eliminate injustice where standardized tests may discriminate against job applicants. The committee recommended:

- That a symposium be held soon for the purpose of generating discussion with specialists in the field and initiating a public debate with the objective of alleviating some injustices
- That psychological and aptitude tests be discontinued for the purpose of routine labelling of school children and in hiring practices when the tests are not job-related
- That testing be retained only for diagnostic use in special problem cases, experimental program evaluation and programs with voluntary participation.

Communications: the key to success

Effective communications, in all their multi-faceted forms, are essential to the success of multicultural policy. The council and its components spent a large proportion of their time trying to improve the quality and quantity of communications.

• Media

The council continues to express concern that the mass media does not reflect the multicultural reality of Canada, either in content or personnel.

In response to a CRTC invitation for views on the question of Canadian content in broadcasting, a brief was submitted by the council pointing out the cultural diversity of our society and the need to have that reality reflected in Canadian programming. When a criticism was published in Maclean's magazine, the council sent a positive article to the editor with a request that it be given equal space.

No single issue illustrated the media's lack of sensitivity to cultural diversity better than the CTV broadcast of the W5 segment, "Campus Giveaway." This program depicted Canadians of Chinese origin as foreigners denying other Canadians places in universities.

The council joined the Chinese community and many other organizations in protesting this broadcast and demanding an opportunity to reply to the program's charges. The issue has now been resolved. CTV executives agreed to meet with the council to discuss how they may be more sensitive to Canada's cultural diversity. The council wishes to thank the minister for the active role he played.

CBC executives solicited the views of the council on multiculturalism and broadcasting. The meeting resulted in an excellent exchange of views. CBC officials made a decision to hold seminars where producers and members of ethnocultural groups may exchange views. The CBC also agreed to a pilot project in 1981 to hire and train persons representing visible minorities for on-air positions in news and public affairs. With this success in mind, the media committee recommended that national bodies representing broadcasters, advertisers, magazines and newspapers be approached in an effort to have them accurately reflect Canada's multicultural reality.

For many years ethnocultural groups have made use of cable television to express and preserve their cultural identity. The quality of some of these programs concerns the council. A CRTC ban on advertising on the community access channels of cable television prevents groups from raising needed revenue. Therefore some members suggested efforts be continued to persuade the CRTC to lift its ban.

The council has concluded that the CRTC's definition of a community as a limited geographical area is too narrow and ought to be expanded to include the concept of ethnocultural communities that stretch across the country. The committee sees a useful role for a central videotape library to serve communities unable to produce their own programs.

• Newsletter

Cultures Canada began publication in 1980 as the monthly newsletter of the CCCM. Presented in both official languages, it has been circulated to a wide readership, particularly those most interested in the multicultural policy and programs. An editorial board was appointed to gather and edit material for the newsletter. The Multiculturalism Directorate assumed responsibility for production and translation, and a newsletter committee was appointed to provide editorial copy and monitor the newsletter's performance. A five-section for-

mat was approved to cover community news, council news, general articles about multiculturalism, youth activities and a resource section.

- Words and phrases

"One of the problems encountered during our mandate was the very basic matter of communicating," the national chairman commented in his final report. Confusion still exists, he reported, over the meaning of such phrases as "ethnic minority groups," "two founding nations," "third force" and the word "multiculturalism" itself. Hopefully some solutions can be found to help overcome the difficulties in arriving at generally accepted and appropriate words and phrases in the multicultural lexicon.

- Provincial components' experience

Several components gave a high priority to improving communications within their provinces. Alberta moved to produce and distribute community contact lists so that ethnocultural groups could communicate better with each other. Steps were taken to ensure a freer flow of information to various sections of the province.

The Manitoba, Nova Scotia and Saskatchewan components sent letters to numerous organizations explaining the council's role, the multicultural policy and information about government programs.

Manitoba members also explored with cable television executives the potential for increased use of that medium and concluded that it is considerable. Newfoundland members indicated that they too have their eyes on expanded use of cable and set as one of their priorities the establishment of a presence with all media outlets.

The British Columbia component actively pursued opportunities to open lines of communication and maintain close links with multicultural groups and ethnocultural communities. In addition, members appeared on local television programs to elaborate on the federal government's multiculturalism policy.

- Provincial liaison

Multiculturalism requires sensitivity and consultation at all stages of formulation and implementation. Hence, at the council's national meeting in November 1979, it was resolved that the minister be asked to request the Prime Minister to convene a federal-provincial conference on multiculturalism.

Standing left to right: **Mr. Ron Cameron, Ms. Barbara Campbell, Mr. Donald Vinge, The Honourable Jim Fleming, Mr. Butch Smitheram, Mr. Vipin Prasad, Ms. Astrid D'Sousa, Mr. Bogdan Bociurkiw**

Sitting left to right: **Mr. Joseph Cipolla, Mr. Maurice Arpin, Mr. Laurence Decore, Mr. George Grodecki, Mr. Yuri Shymko, Mr. John Saunders**

Members learned that a conference of this nature should be preceded by consultations between provincial officials and officials of the Department of the Secretary of State and that an appropriate thrust would have to be developed.

In July 1980, in the interests of closer working relationships, the council held a meeting with its provincial counterparts as well as with the directors of provincial branches having responsibility for multiculturalism. The meeting was the first of its kind. Participants of the two-day meeting discussed mutual interests and agreed on the desirability of constitutional recognition of multiculturalism.

Parliamentary relations

The Ontario component raised two important items relating to Parliament. The laws passed by Parliament too often contain elements of cultural bias, intended or otherwise, according to a resolution approved by the Ontario component. A second Ontario resolution called on Parliament to change the word "native" in the official version of "O Canada" to a word that more accurately reflects the multicultural reality of the country. Acting on these resolutions the national executive recommended:

- that a system for screening new laws of Parliament and amendments to laws for undue cultural bias be put in place
- that "O Canada" be adopted as the national anthem with the word "native" changed, possibly to "bounteous."

After Parliament adopted the official version without alteration of the word "native" the council recognized the efforts of the minister on behalf of multiculturalism during the debate, welcomed the acceptance of "O Canada" as the national anthem and the commitment of the government to allow future debate on the wording.

The Canadian Consultative Council on Multiculturalism was created in 1973 as an advisory body to the Minister of State for Multiculturalism.

The council's membership reflects the demographic composition of Canadian society.

October, 1980

The council is headed by a national executive:

National Chairman
Mr. Laurence Decore

Vice-chairmen
Mr. Maurice Arpin
Mr. George Grodecki

Provincial and territorial chairpersons
Mr. Enrico Diano
British Columbia
Mrs. Ida Low
Yukon
Dr. Gurbachan Singh Paul
Alberta
Mrs. Muriel Mackay
Saskatchewan
Mrs. Carol Litman
Manitoba
Mrs. Eva Couchie
Northwest Territories
Mr. Terry Mokriy
Ontario
Mr. Donald Fortin
Quebec
Mr. Rhéal G. Bérubé
New Brunswick
Miss Sylvia Hamilton
Nova Scotia
Mr. Frank Zakem
Prince Edward Island
Mr. Graham Mercer
Newfoundland

Editorial Board Member
Mr. Errol Townshend

The studies underlying this report were conducted through the provincial components, and six standing committees cochaired by:

Committee name	Exective member	Cochairperson
Cultural Policy	Dr. Gurbachan Singh Paul	Mrs. Rita Finestone
Education	Mr. Terry Mokriy	Professor Manoly Lupul
Equal Opportunities	Mr. Enrico Diano	Mrs. Rosa Pereira Lopes
Media	Mrs. Carol Litman	Dr. Gordon Chong
Youth	Mr. Paul Knight	Mrs. Taciana Jew
Newsletter	**Editorial board**	
	Mr. Maurice Arpin	Mr. Syed Yawar Bukhari
	Mr. George Grodecki	
	Mr. Errol Townshend	

British Columbia

Mr. Steven Babakaiff
Mr. Syed Yawar Bukhari
Mr. Enrico A. Diano
Ms. Blanche G. Dillon
Mr. Horst Koehler
Mr. Gérard Lavallée
Ms. Estella Millard
Mr. Sven A. Svensk
Mrs. Patricia Wakefield
Mr. Gunnar Warolin
Mr. Andrew Wlodyka

Yukon

Mrs. Ida Low

Northwest Territories

Mrs. Eva Couchie

Alberta

Dr. Bruno Bochinski
Mr. Terry Bressanutti
Mr. Laurence Decore
Mr. Harry Jensen
Mr. Adolf Kulpe
Professor Manoly R. Lupul
Mr. Roger Motut
Dr. Gurbachan Singh Paul
Mr. Bill Pidruchney
Chief John Snow
Mr. Ted Van Eeken

Saskatchewan

Mrs. Gaby Burmeister
Mr. Christopher Lafontaine
Mr. Larry Lascue
Ms. Christine Loch
Mrs. Muriel Mackay
Mrs. Lucia Pavlychenko-Sotnikow
Mr. Alfred V. Svoboda

Manitoba

Mrs. Minnie Andrechuk
Mr. Maurice Arpin
Mrs. Vivienne Jakobson
Mrs. Carol Litman
Mr. Art Miki
Dr. Edward Otke
Mr. Joe H. Thomassen

Ontario

Mr. Sarkis Assadourian
Mr. Nikola Bogdanovic
Dr. Jaroslav Alexander Boucek
Dr. Annamaria Castrilli
Dr. Gordon J. Chong
Mr. Peter Cicchi
Mr. George Grodecki
Dr. Donald Gyallay
Mrs. Taciana Villarta Jew
Mr. Avo Kittask
Mrs. Rosa Pereira Lopes
Dr. Linards Lukss
Mr. Norman Lynn
Mr. Asgar Mohamed Manek
Miss Sylvia M. McPhee
Mr. Terry Mokriy
Mr. Al Pocius
Dr. Leonidas Polymenakos
Mrs. Mary Lou Fox Radulovich
Mrs. Pamela Richardson
Mr. Jorma Sarkijarvi
Mr. William Schiavone
Mrs. Pierrette Servos
Mr. Max Shecter
Mr. Michael Sillato
Mr. John Vojtech Stevens, Q.C.
Mrs. Doris M. Sutherland
Mr. Errol Townshend
Dr. Fritz Wieden

Quebec

Dr. Clarence Bayne
Dr. Luciano Corragio
Mr. Paul Dejean
Miss Rosa Maria De Sousa
Chief Billy Diamond
Miss Ruth Dupont
Mrs. Rita Finestone
Mr. Donald Fortin
Mr. Norbert Guse
Mr. Paul Knight
Mr. Christos Lazaris
Mr. Steven Macek
Miss Susan Mahmud
Miss Françoise Preney
Mr. Pedro Munôz Robles
Miss Hanna Survilla
Mr. Robert Vachon
Mr. Van-Nhung Vo
Mr. Sejoong Yoon

New Brunswick

Mr. Rhéal G. Bérubé
Ven. Archdeacon J.F.N. Jones
Mr. Alexander Scholten

Nova Scotia

Mr. Angus Campbell
Miss Sylvia Hamilton
Mr. Stanislas Surette

Prince Edward Island

Mrs. Jacqueline Rossiter Matheson
Mr. Frank Zakem

Newfoundland

Mrs. Angela Kean
Mr. Graham Mercer
Mrs. Theresa Ryan

Labrador

Ms. Cathy Lane

Multiculturalisme Canada

Multiculturalism Canada

1980 RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DU CULTURALISME

Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1982
N° de cat. Ci 95-1981
ISBN 0-662-51921-3

Tables des matières

Mise en vigueur d'une nouvelle politique 4

Reconnaissance du principe du multiculturalisme dans la Constitution 7

Révision de la politique culturelle 8

Organismes culturels 9

Le multiculturalisme dans l'enseignement 11

Les jeunes : frustrations et pressions 12

L'égalité des chances : c'est le moment d'agir 14

Les communications : la clé du succès 16

- Les médias 16
- Bulletin 18
- Termes et expressions 18
- L'expérience des composantes provinciales 18
- Liaison avec les provinces 19

Relations avec le Parlement 21

Debout, de gauche à droite: **Mme Muriel MacKay, M. Paul Knight, M. Donald Fortin, M. Rhéal Bérubé, M. Graham Mercer, Mme Carol Litman, M. Errol Townshend, M. Gurbachan Singh Paul, M. Frank Zakem, Mme Liliane Proulx, M. Manuel Da Costa**

Assis, de gauche à droite: **Mme Ida Low, Mme Huguette Labelle, M. Laurence Decore, M. Maurice Arpin, M. Orest Kruhlak, Mme Eva Couchie, M. Terry Mokriy**

Préface

Pour bon nombre de Canadiens, le "multiculturalisme" évoque les subventions que le gouvernement accorde aux "groupes ethniques" pour la tenue de concours de chant et de danse et pour d'autres activités tout aussi pittoresques, destinées à entretenir la nostalgie du pays de leurs ancêtres.

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCCM) est un organisme composé de 100 personnes appartenant aux groupes dits "ethniques" du Canada et dont la principale fonction est de conseiller le ministre d'État au Multiculturalisme. Les membres du Conseil se sont souvent réunis dans différentes régions du Canada, sans jamais parler de subventions ni de danse et sans jamais remâcher les souvenirs du "bon vieux pays". Ce rapport a pour but de distinguer la réalité du multiculturalisme de tous les mythes qui s'y rattachent.

En fait, pour être efficace, une politique de multiculturalisme doit toucher tous les Canadiens, quel que soit leur héritage culturel, et contribuer à enrichir leur vie quotidienne, leur éducation, leur emploi, leurs loisirs et leurs activités récréatives.

Le multiculturalisme au Canada a atteint un plateau. Nous avons maintenant dépassé le stade du chant et de la danse. Nous devons affronter le défi d'atteindre les millions de Canadiens qui croient au mythe et ne connaissent pas ou ne comprennent pas la réalité.

Ce rapport vise à informer le public. Le Conseil a pour mandat de conseiller le ministre d'État au Multiculturalisme sur l'élaboration et la mise en vigueur de politiques. En remplissant son mandat, il prône plusieurs mesures qui lui paraissent nécessaires pour accomplir des progrès dans un avenir rapproché.

Les membres du Conseil ont travaillé très fort pour se préparer à l'entrée en vigueur d'une politique révisée de multiculturalisme et traiter de questions concernant les autochtones du Canada, l'éducation, la jeunesse et l'égalité des chances.

Le président national,
Laurence Decore

Mise en vigueur d'une nouvelle politique

> Pour que l'unité nationale ait une portée personnelle profonde, il faut qu'elle repose sur le sens que chacun doit avoir de sa propre identité ; c'est ainsi que peuvent naître le respect pour les autres, et le désir de partager des idées, des façons de voir. Une politique dynamique de multiculturalisme nous aidera à créer cette confiance en soi qui pourrait être le fondement d'une société où règnerait une même justice pour tous.
>
> Le Premier ministre Trudeau
> Chambre des Communes,
> le 8 octobre 1971.

Neuf ans après son adoption par le gouvernement fédéral, la politique officielle de multiculturalisme n'est malheureusement pas encore appliquée avec toute la vigueur nécessaire. Cette politique repose sur le principe selon lequel tous les Canadiens ont les mêmes droits, quelle que soit leur origine. C'est un fait qu'elle a permis d'apporter un appui financier aux organismes nationaux et aux écoles complémentaires de langues, et qu'elle a facilité l'enseignement de l'histoire ethnoculturelle. Toutefois, le Conseil estime qu'il reste bon nombre de défauts et de lacunes à corriger.

Au cours de 1980, le Conseil s'est attaqué à divers problèmes qui ternissent la mosaïque multiculturelle canadienne. Il s'efforce, d'année en année, de sensibiliser le gouvernement fédéral aux problèmes et aux aspirations non réalisées des groupes ethnoculturels canadiens. Ses membres sont décidés à renforcer les liens qui unissent les Canadiens français, les Anglo-Celtes et les autochtones. Des discussions avec des membres de ces collectivés ont révélé des intérêts communs et un empressement à contribuer à l'établissement d'une société multiculturelle.

Des exposés faits par des représentants d'organismes autochtones aux réunions du comité exécutif national à Yellowknife, à St-Jean (T.-N.) et à Whitehorse ont convaincu les membres du Conseil que ces collectivités s'intéressaient aux principes et aux programmes de multiculturalisme. Les collectivités autochtones du Canada partagent avec d'autres groupes ethnoculturels des intérêts communs, par exemple, la préservation et le développement de leur langue et de leur culture, l'éducation, les possibilités d'emplois et les droits de la personne. Elles recherchent également, avec d'autres membres de la collectivité multiculturelle, une façon commune d'aborder le gouvernement fédéral pour discuter des moyens d'atteindre certains objectifs. Toutefois, le

Conseil et ses sections doivent expliquer à fond les programmes immédiats ainsi que les objectifs à long terme de la politique, non seulement aux autochtones mais également à tous les Canadiens, qui profiteront éventuellement d'une participation accrue.

Le Comité de l'égalité des chances a examiné plusieurs mémoires provenant de groupes autochtones et où il était fait état d'injustices. Les plaintes les plus fréquentes avaient trait à la perte de la langue et de la culture, à l'insuffisance des services d'éducation, à la situation des femmes autochtones et aux possibilités d'emploi dans les réserves et à l'extérieur.

Selon le rapport du comité, le problème de l'injustice dont sont victimes les autochtones a à peine été effleuré. Le Comité est d'avis qu'il faut continuer à accorder de plus en plus de responsabilités aux autochtones, et il cite l'émouvante déclaration de feu le Chef Dan George :

> "Vous devez certainement penser : "Mais qu'ils nous disent ce qu'ils veulent!" Ce que nous voulons ? Nous voulons tout d'abord être respectés et nous sentir appréciés. Nous voulons avoir des chances égales de réussir dans la vie, mais nous ne pouvons jouer le jeu à votre façon. Nous ne pouvons réussir en nous mesu-

rant à vos normes. Et alors que vous me tendez la main et me faites signe d'approcher, vous me dites : "Viens te joindre à nous." Mais comment puis-je aller vers vous ? Je suis nu et humilié. Comment puis-je m'avancer vers vous en toute dignité ? Je n'ai pas de présents à vous offrir. Y a-t-il un aspect de ma culture qui ait quelque valeur pour vous ? Vous ne pouvez que mépriser mes pauvres contributions. Dois-je me présenter chez vous comme un mendiant et recevoir tout de votre main omnipotente ? D'une manière ou d'une autre, il me faut attendre, prendre du recul, me retrouver, retrouver mon trésor disparu. Alors, mais alors seulement, je pourrai franchir le chemin qui me sépare de vous et, la tête haute, aller vers vous en tant qu'égal. A ce moment-là, je ne vous mépriserai pas pour vos cadeaux avilissants et vous ne me recevrez pas par pitié. Je n'ai pas besoin de votre pitié, mais je ne peux pas vivre sans ma dignité d'être humain."

Plusieurs des sections provinciales du Conseil ont également attiré l'attention sur l'inclusion des autochtones dans les programmes de multiculturalisme, soulignant l'importance d'améliorer les communications avec eux à l'échelle régionale.

Toutes les pressions exercées par les autochtones du Canada découlent du même désir intense d'assurer la survivance de leur culture, prise au sens le plus large du terme pour englober la langue, les arts et les traditions populaires, ce qui exige notamment la préparation de professeurs compétents et de moyens didactiques appropriés. Nous nous rendons fort bien compte qu'il s'agit là d'un sujet complexe en raison de l'enchevêtrement des compétences juridiques, mais nous estimons que les aspirations culturelles des autochtones méritent l'attention du gouvernement fédéral. En fait, dans certains cas, ces aspirations sont la responsabilité même du gouvernement. Même si la totalité des fonds répartis par les divers organismes fédéraux représente un montant généreux, la part qui en est consacrée à la survivance des cultures autochtones du Canada est moins que suffisante.

On nous a assurés que le Ministre ferait les consultations sur ces questions d'importance.

Reconnaissance du principe du multiculturalisme dans la Constitution

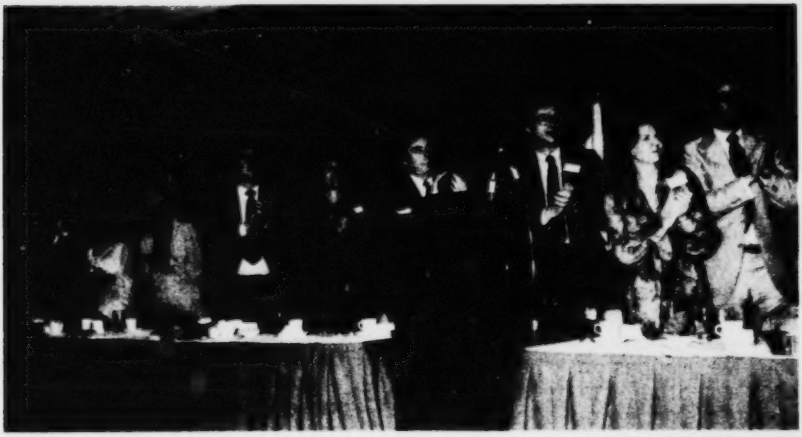

Le principal défi du Conseil en 1980 était de faire reconnaître le principe du multiculturalisme dans toute nouvelle constitution canadienne.

Le Conseil soutient depuis longtemps que la réalité multiculturelle du Canada doit être reconnue dans la législation. Le gouvernement du Canada ne peut évidemment pas ordonner la tolérance et la compassion à l'égard de ses concitoyens par le truchement de mesures législatives. Toutefois, la reconnaissance du multiculturalisme dans le texte de la Constitution éveillera beaucoup de Canadiens et de ministères gouvernementaux aux besoins des groupes ethnoculturels. Ce geste sera un symbole de l'engagement du gouvernement national à l'égard du multiculturalisme. Et ce symbole servira à rassurer les groupes ethnoculturels canadiens.

Pour faire reconnaître le principe du multiculturalisme dans la Constitution, le Conseil a exercé des pressions, verbalement et dans des présentations écrites, auprès du gouvernement fédéral. Il recommande fortement que le Canada soit défini comme nation multiculturelle dans le préambule et le corps de toute nouvelle constitution. La demande d'inclusion du multiculturalisme est juste et raisonnable et sert les meilleurs intérêts du Canada.

Révision de la politique culturelle

Le Conseil a appris avec joie la décision du gouvernement d'entreprendre une importante révision des politiques fédérales en matière de culture. Son Comité culturel a d'ailleurs beaucoup contribué à cette révision en examinant la culture canadienne sous ses aspects les plus généraux.

Le Canada est un pays pluraliste, et sa culture doit en témoigner en tenant compte de tous les groupes qui y résident, sans exception. L'unité canadienne n'existera que lorsque toutes les diversités culturelles seront comprises, acceptées et respectées, a souligné le Comité.

Le Conseil est convaincu que la politique culturelle canadienne devrait avoir pour objet de répondre aux besoins qui se manifestent aux niveaux fédéral, provincial, territorial et régional. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une politique nationale, son orientation et sa mise en vigueur devraient être assurées principalement par les autorités nationales.

La politique culturelle du Canada devrait avoir pour objectif fondamental de garantir la liberté de choix et l'égalité des chances à tous les Canadiens qui désirent promouvoir leur patrimoine et leurs traditions, dans la mesure qui leur convient.

Nous répétons que la politique culturelle du Canada et sa mise en application doivent être fondées sur l'égalité des cultures de tous les groupes du pays.

Organismes culturels

L'examen des politiques et méthodes existantes ne serait pas complet sans une étude des organismes culturels du gouvernement. Tous les organismes ont fait l'objet, tour à tour, d'un examen rapide tandis que certains, notamment le Conseil des arts du Canada et l'Office national du film, ont fait l'objet d'examens plus approfondis.

Bien que des politiques culturelles nationales "à caractère global" soient en vigueur depuis le début des années 70, bon nombre de déclarations de principe et de programmes d'organismes culturels fédéraux ne tiennent pas compte de la déclaration de principe proposée par le gouvernement et appuyée par tous les partis de la Chambre des communes le 8 octobre 1971 :

> . . . il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement.

Par exemple, l'Office national du film, qui joue un rôle important sur le plan éducatif, n'a aucune politique précise et ne dispose pas de fonds suffisants à consacrer à des productions à caractère multiculturel. Et pourtant, il devrait constituer l'un des principaux moyens qui permettent aux Canadiens de se découvrir mutuellement.

La question du statut d'amateur et du statut professionnel, selon la définition qu'en donnent les organismes culturels fédéraux, pose un problème particulier. Ceux-ci, et en particulier le Conseil des arts du Canada, sont organisés de façon à favoriser les professionnels. La Loi sur le Conseil des arts du Canada et ses modifications jusqu'en juin 1977 ne contiennent rien pour assurer l'élaboration de programmes et de politiques qui, dans le domaine des arts, reflètent mieux la réalité de la société multiculturelle canadienne.

Par conséquent, le Comité a recommandé que les organismes culturels fédéraux reçoivent le mandat de créer et d'élaborer des programmes qui reflètent et appuient la notion de multiculturalisme.

Le manque d'intérêt manifesté par ces organismes empêche les groupes ethnoculturels d'élargir la portée de leurs activités en vue de mettre en valeur leurs réalisations actuelles, d'ex-

plorer de nouvelles formes d'art ou de faire en sorte que la version contemporaine de leur patrimoine culturel contribue à la formation d'une identité canadienne moderne.

Les normes d'évaluation établies par les organismes culturels ont fait l'objet d'un examen minutieux. Le processus de sélection d'organismes comme le Conseil des arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada semblent favoriser les artistes établis, aux dépens des amateurs qui cherchent à percer. De plus, les traditions artistiques anglophones et francophones sont subventionnées au détriment de celles d'autres groupes culturels. L'art traditionnel et le folklore sont presque totalement laissés de côté par le Conseil des arts du Canada.

Contrairement à ce qui se passe dans la majorité des institutions canadiennes, les décisions prises par les jurys des organismes de soutien des activités culturelles canadiennes semblent sans appel. Lorsqu'un groupe se voit refuser l'aide d'un organisme culturel, il a souvent peu de recours. L'identité de l'évaluateur n'est pas divulguée et il n'existe aucune procédure officielle d'appel.

Pour faire en sorte que les organismes culturels ne limitent pas leur appui aux seuls intérêts établis et que leur processus de sélection fasse l'objet de vérifications et de bilans, le Comité recommande :

> que les organismes (culturels) fédéraux se dotent de procédures d'appel, abandonnent tout critère ayant pour effet d'exercer une discrimination contre le multiculturalisme, et rendent leurs évaluations publiques.

Le multiculturalisme dans l'enseignement

Le Comité du Conseil chargé de l'éducation a examiné différentes façons de modifier le système d'éducation pour le rendre plus sensible aux besoins des collectivités ethnoculturelles du pays. Le Programme de multiculturalisme encourage et favorise l'inclusion du multiculturalisme dans l'enseignement en agissant comme centre de rassemblement et de diffusion de renseignements sur les conférences et les colloques. Toutefois, pour des raisons de compétence juridique, cette activité ne fait que compléter les initiatives provinciales. Les associations d'enseignants peuvent contribuer à apporter des changements et elles le font parfois. Le Comité a encouragé les groupes ethnoculturels à réexaminer leurs activités de manière à pouvoir exercer des pressions de façon plus active.

Au cours du mandat du Comité, le Ministre a approuvé un projet de conférence sur l'enseignement des langues ancestrales et qui devrait permettre aux intéressés de discuter de l'avenir dans ce domaine. Ce sera l'occasion d'envisager, dans une optique nationale, la question du multiculturalisme dans l'enseignement, et d'échanger de l'information avec les responsables provinciaux.

Le Comité a jugé que la question du financement de frais de transport était un facteur important dans le succès ou l'échec de bon nombre de programmes d'enseignement des langues ancestrales. Le Ministre a fait savoir que le Programme d'épanouissement culturel suivrait la situation de près.

Le Comité s'est familiarisé avec les cours de langues pour autochtones offerts à Terre-Neuve, avec la *Canadian Indian Teacher Education Projects Conference* et la *Ojibwe Cultural Foundation*. La section du Yukon du Conseil s'est penchée sur la promotion des langues dans le système d'enseignement et a présenté les commentaires suivants : "les élèves et les enseignants manifestent un grand intérêt, mais la qualité est la quantité des cours de langues ancestrales laissent beaucoup à désirer" (traduction).

Les jeunes : frustrations et pressions

L'un des principaux objectifs du travail du Comité de la jeunesse était de jeter les bases d'une participation plus efficace aux programmes de multiculturalisme par un plus grand nombre de jeunes. Le Comité a examiné les types d'associations qui réussissent à attirer les jeunes, le niveau d'intérêt manifesté par les groupes multiculturels à l'égard des jeunes et diverses stratégies destinées à les attirer jeunes.

Le Comité estime qu'en donnant aux jeunes un rôle dans la formulation de la politique multiculturelle, on permettra aux chefs de file de demain de mieux comprendre la réalité multiculturelle canadienne. C'est pourquoi il a voulu assurer les groupes de jeunes qu'ils pouvaient prendre part au processus décisionnel.

Les différences régionales étaient évidentes chez les groupes de jeunes à travers le pays. Par exemple, un groupe insistait sur l'organisation, tandis qu'un autre s'intéressait plutôt au recrutement, auquel il semblait bien réussir, alors qu'un autre semblait préférer l'étape "du chant et de la danse". De toute évidence, les qualités de chef sont essentielles à la formation de groupes de jeunes actifs et efficaces. Il est souhaitable que les jeunes y participent le plus tôt possible.

Selon le Comité, il existe deux types de groupes multiculturels de jeunes qui connaissent un certain succès : ceux qui sont composés de jeunes ayant appris très tôt à apprécier leur patrimoine culturel et le fait d'être Canadiens et ceux composés de membres de minorités visibles qui ne peuvent masquer leurs origines et qui cherchent des solutions aux problèmes de rejet et de discrimination en s'organisant en groupes.

Les jeunes qui tentent de s'organiser en groupes buttent souvent contre deux obstacles principaux : les modèles de comportement et les pressions exercées par leurs pairs pour se faire accepter. Les modèles auxquels les jeunes s'identifient sont généralement anglo-celtes, francophones ou américains. Au besoin constant et insatiable de se faire accepter par ses pairs, s'ajoute une tendance à camoufler sa culture et, par conséquent, à refuser d'afficher son appartenance ethnique en participant aux activités des groupes multiculturels. Ainsi, de puissantes influences minent l'idée de base du multiculturalisme, selon laquelle les jeunes peuvent conserver leur appartenance ethnique tout en étant Canadiens.

Le Comité a constaté que les jeunes autochtones éprouvent souvent des problèmes semblables à ceux de jeunes appartenant à d'autres milieux culturels, par exemple, celui de la discrimination en matière d'emploi. Les cas de discrimination les plus fréquemment cités avaient rapport à l'intense concurrence à laquelle se livrent les jeunes pour obtenir un emploi. Les autochtones avaient tendance à justifier leur chômage en accusant les immigrants de leur avoir "volé" leurs emplois, tout comme les jeunes d'autres groupes ethnoculturels attribuaient leur échec à obtenir un emploi à leur origine ethnique.

Le Comité de la jeunesse a exprimé son inquiétude quant à la pratique de retirer de leurs foyers au Labrador des enfants autochtones victimes de mauvais traitements ou d'abandon, pour les placer dans des foyers nourriciers à Terre-Neuve ou au Nouveau-Brunswick, mettant ainsi en péril leur identité culturelle.

L'égalité des chances : c'est le moment d'agir

L'égalité des chances doit devenir la pierre angulaire d'une politique de multiculturalisme efficace. Face à la discrimination socio-économique, aucun Canadien ne peut avoir une vie satisfaisante. Neuf ans après l'adoption de la politique officielle de multiculturalisme, il est temps de laisser de côté les études pour se mettre vraiment à la tâche. Dans son premier rapport, présenté en 1974, le Conseil plaidait auprès du gouvernement fédéral pour qu'il réagisse aux inégalités constatées dans la société : "Si les inégalités du passé ne peuvent être effacées, nous espérons que seront évitées celles qui menacent l'avenir."

Le Comité du Conseil chargé de l'égalité des chances est persuadé que le gouvernement devra montrer la voie d'une manière claire et cohérente s'il veut éliminer les injustices traditionnelles. À son avis, l'exemple de l'expérience américaine ne milite guère en faveur d'un programme d'action positive purement volontaire, car ce n'est que lorsque l'intérêt personnel se trouve menacé que se produisent des changements véritables.

Le gouvernement fédéral s'est doté d'un programme d'action positive qui, s'il était pleinement mis en application, pourrait créer l'égalité des chances de tous les Canadiens en matière d'emploi. Toutefois, à cause du manque de publicité, peu de gens en connaissent l'existence; d'où l'apathie et la résistance souvent affichées devant l'idée même d'action positive. Si le gouvernement lançait un programme de sensibilisation à l'action positive, même les syndicats et les associations d'employeurs commenceraient à en reconnaître les avantages.

Les femmes, les autochtones et les handicapés physiques constituent les trois groupes désignés pour recevoir de l'aide. Sur le plan régional, les noirs de Nouvelle-Écosse sont également visés. Le programme devrait s'appliquer à toutes les minorités raciales ou culturelles de manière que le niveau d'emploi de tous les groupes soit conforme à la distribution de la population. Il faudrait identifier les régions, les catégories professionnelles et les niveaux d'emploi où les groupes désignés sont mal représentés afin de corriger cette sous-utilisation.

Le Comité a conclu qu'il faudrait intégrer une clause concernant l'action positive dans chaque contrat signé par le gouvernement fédéral. En obligeant les entreprises privées à se conformer à cette exigence contractuelle, on s'assurerait qu'elles respectent les règles de l'action positive, permettant ainsi d'atteindre l'objectif de justice et d'égalité des chances en matière d'emploi pour tous les Canadiens.

L'exemple du gouvernement fédéral peut avoir une forte influence. Exception faite du C.C.C.M., la plupart des personnes nommées à des conseils, commissions ou comités fédéraux proviennent des secteurs anglo-celtes et francophones de la population. Il est rare qu'on fasse appel à des personnes ayant une autre origine ethnoculturelle. Pourtant, les groupes exclus, qui constituent près du tiers de la population canadienne, comptent bon nombre de personnes dont les connaissances et les compétences pourraient être utiles au gouvernement.

La non-participation des groupes minoritaires s'explique par le fait que le gouvernement ignore l'existence des ressources humaines qu'ils ont à offrir et que les membres de ces groupes sont mal informés des possibilités qui s'offrent à eux. Si cette lacune sur le plan de la communication était comblée, les nominations pourraient se faire à l'avenir dans tous les secteurs de la population, *conformément au mérite*. Par conséquent, le Comité a proposé :

> que soit préparé un répertoire décrivant tous les organismes, conseils, commissions et comités fédéraux; que soit publié un bulletin trimestriel annonçant les postes à combler et les nominations récentes, et que ces deux publications soient présentées bien en évidence et bénéficient d'une large diffusion.

Par ailleurs, le Comité a étudié la question de l'utilisation des tests psychologiques et des tests d'aptitudes. Il en a conclu qu'il faudrait modifier certains programmes pour assurer l'égalité des chances dans le placement scolaire des enfants d'immigrants et de groupes minoritaires et pour éliminer les injustices dans les cas où les tests standardisés risquent de créer une discrimination à l'égard de certains candidats à un emploi. Le Comité a donc recommandé :

- qu'un colloque soit organisé sous peu pour discuter avec des spécialistes du domaine et pour susciter un débat public ayant pour objectif de corriger certaines injustices;
- que l'on cesse d'utiliser les tests psychologiques et les tests d'aptitudes pour le classement ordinaire des enfants d'âge scolaire et comme méthode d'embauche, s'ils ne sont pas liés à l'emploi;
- que l'on ait recours aux tests que pour établir des diagnostics en cas de problèmes particuliers et pour évaluer des programmes expérimentaux et des programmes comportant une participation volontaire.

Les communications : la clé du succès

Des communications efficaces, dans leurs formes multiples, sont indispensables au succès d'une politique de multiculturalisme. Le Conseil et ses sections ont consacré une grande partie de leur temps à tenter d'améliorer la qualité et le volume des communications.

• Les médias

Le Conseil s'inquiète encore de ce que les médias ne reflètent pas la réalité multiculturelle du Canada, ni dans leur contenu ni dans leur personnel.

En réponse à l'invitation du CRTC qui demandait qu'on lui fasse des observations sur la question du contenu canadien des émissions, le Conseil a présenté un mémoire soulignant la diversité culturelle de notre société et l'importance de tenir compte de cette réalité dans la programmation canadienne. En outre, peu après la publication de critiques à l'égard du multiculturalisme dans la revue Maclean, le Conseil a envoyé un article positif au rédacteur en chef en lui demandant d'y accorder une égale importance.

Rien n'illustre mieux le manque de sensibilité des médias à l'égard de la diversité culturelle que la diffusion par CTV de l'émission "Campus Giveaway" dans le cadre de la série "W5". Dans cette émission, les Canadiens d'origine chinoise étaient présentés comme des étrangers qui s'arrogeaient les places d'autres Canadiens dans les universités.

Le Conseil s'est joint à la collectivité chinoise et à de nombreux autres groupes pour protester contre la diffusion de cette émission et pour exiger du temps d'antenne afin de répondre aux accusations véhiculées lors de cette émission. La question est maintenant réglée. Les responsables du réseau CTV ont accepté de rencontrer le Conseil pour discuter de la meilleure façon de se sensibiliser à la diversité culturelle du Canada. Le Conseil tient à remercier le Ministre pour le rôle actif qu'il a joué dans cette affaire.

Le conseil de direction de Radio-Canada nous a invités à nous exprimer sur le multiculturalisme et la télédiffusion. Il en a résulté un excellent échange d'idées. Les représentants de Radio-Canada ont décidé d'organiser des colloques où les producteurs et les membres de groupes ethnoculturels pourraient échanger des opinions. Radio-Canada a également convenu de lancer, en 1981, un projet-pilote visant à engager et à former des personnes représentant des minorités visibles, pour occuper des postes sur les ondes, dans les émissions de nouvelles et d'affaires publiques. Fort de cette réussite, le Comité des médias a recommandé :

> que l'on communique avec les organismes nationaux représentant les radiodiffuseurs, les annonceurs publicitaires, les revues et les journaux pour leur demander de rendre compte fidèlement de la réalité multiculturelle du Canada.

Depuis de nombreuses années, les groupes ethnoculturels se servent de la télédistribution pour exprimer et conserver leur identité culturelle. La qualité de certains de ces programmes préoccupe le Conseil. L'interdiction, par le CRTC, de faire de la publicité dans les stations de télévision communautaires par câble empêche les groupes de rassembler les fonds dont ils ont besoin. Par conséquent, certains membres ont proposé que nous poursuivions nos efforts pour persuader le CRTC de lever son interdiction.

Le Conseil a conclu que la définition du terme "communauté" établie par le CRTC comme étant une aire géographique limitée est trop restrictive et devrait être élargie de façon à inclure les collectivités ethnoculturelles qui sont réparties à travers le pays. Le Comité jugerait utile qu'on établisse une vidéothèque centrale pour désservir les communautés incapables de réaliser leurs propres émissions.

• Bulletin

Cultures Canada, le bulletin mensuel du CCCM, a vu le jour en 1980. Publié dans les deux langues officielles, il a reçu une très large diffusion, surtout parmi les personnes qui s'intéressent à la politique et aux programmes multiculturels. Un comité de rédaction a été nommé pour rassembler et réviser les articles. La Direction du multiculturalisme a assumé la responsabilité de la production et de la traduction, et un comité a été chargé de fournir des articles et de surveiller le succès du bulletin. La formule adoptée couvre les cinq domaines suivants : nouvelles communautaires, nouvelles du Conseil, articles d'intérêt général sur le multiculturalisme, activités des jeunes, et ressources.

• Termes et expressions

"Au cours de notre mandat, nous nous sommes heurtés au problème essentiel de la communication", de commenter le président national dans son rapport final. Toujours selon ce dernier, il existe encore beaucoup de confusion sur le sens d'expressions comme "groupes minoritaires ethniques", "deux nations fondatrices", "troisième force" et sur le sens du terme "multiculturalisme" lui-même. On espère trouver des solutions aux difficultés que pose l'adoption de termes et d'expressions appropriés et généralement acceptés dans le lexique multiculturel.

• L'expérience des sections provinciales

Plusieurs sections ont accordé la priorité à l'amélioration des communications à l'intérieur de leurs provinces respectives. L'Alberta a décidé de dresser et de distribuer des listes de personnes-ressources au sein des communautés ethnoculturelles afin de permettre à ces groupes de mieux communiquer entre eux. De plus, des mesures ont été prises pour assurer une meilleure diffusion de l'information auprès des différentes sections de la province.

Les sections du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan ont écrit à divers organismes pour leur expliquer le rôle du Conseil, la politique de multiculturalisme, et pour les renseigner sur les programmes gouvernementaux.

Les membres de la section du Manitoba, après s'être penchés avec les responsables de la télédistribution sur les possibilités d'accroître l'utilisation de ce moyen de communication, ont conclu que ces dernières étaient considérables. Les membres de la section de Terre-Neuve ont indiqué qu'eux aussi envisageaient la possibilité d'accroître

Debout, de gauche à droite: **M. Ron Cameron, Mad. Barbara Campbell, M. Donald Vinge, L'honorable Jim Fleming, M. Butch Smitheram, M. Vipin Prasad, Mad. Astrid D'Sousa, M. Bogdan Bociurkiw**

Assis, de gauche à droite: **M. Joseph Cipolla, M. Maurice Arpin, M. Laurence Decore, M. George Grodecki, M. Yuri Shymko, M. John Saunders**

l'usage de la câblovision et ils se sont fixés comme priorité d'assurer leur présence auprès de tous les médias.

La section de la Colombie-Britannique s'est employée activement à établir et à entretenir des liens étroits avec les groupes multiculturels et les collectivités ethnoculturelles. En outre, certains membres ont participé à des émissions de télévision locales pour discuter de la politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme.

• Liaison avec les provinces

Le multiculturalisme exige de la sensibilité et des consultations à chaque étape de la formulation et de la mise en vigueur d'une politique à son sujet. C'est pourquoi, à la réunion nationale du Conseil, tenue en novembre 1979, on a décidé de demander au Ministre de pro-

poser au Premier ministre de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme.

Les membres ont appris qu'une conférence de cette nature devrait être précédée de consultations entre les fonctionnaires provinciaux et ceux du Secrétariat d'État, et qu'il faudrait établir une ligne de conduite appropriée.

En juillet 1980, afin d'établir des relations de travail plus étroites, le Conseil a tenu une réunion avec ses homologues provinciaux et avec les directeurs de directions provinciales responsables du multiculturalisme. Il s'agissait de la première du genre. Les participants à cette rencontre de deux jours ont discuté de questions d'intérêt commun et ont convenu de l'importance de reconnaître le multiculturalisme dans la Constitution.

Relations avec le Parlement

La section de l'Ontario a soulevé deux questions importantes ayant trait au Parlement. Selon une résolution approuvée par cette section, trop souvent, les lois adoptées par le Parlement renferment des éléments de préjugé culturel, intentionnels ou non. Dans une seconde résolution, la section invitait le Parlement à remplacer le mot "native", dans la version officielle anglaise de l' "O Canada", par un mot qui correspondrait mieux à la réalité multiculturelle du pays. Le Comité exécutif national a réagi à ces résolutions en proposant les recommandations suivantes :

- que l'on établisse un système permettant de détecter les préjugés culturels dans les nouvelles lois du Parlement et dans les modifications apportées aux lois existantes;
- que l' "O Canada" soit adopté comme hymne national du Canada, et que le mot "native", dans la version anglaise de cet hymne, soit remplacé par un autre terme, par exemple "bounteous".

Lorsque le Parlement a adopté la version officielle sans modifier le mot "native", le Conseil a reconnu les efforts fournis par le Ministre au cours des débats, pour le compte du multiculturalisme, et il s'est réjoui de l'acceptation de l' "O Canada" comme hymne national et de l'engagement du gouvernement à permettre, plus tard, la poursuite du débat sur le choix des paroles.

Le Conseil consultatif canadien a été créé en 1973 pour venir en aide au ministre d'État au multiculturalisme.

Le Conseil reflète la composition démographique de la société canadienne.

octobre 1980

Le Conseil est présidé par un comité exécutif national composé des personnes suivantes :

Président national
M. Laurence Decore

Vice-présidents
M. Maurice Arpin
M. George Grodecki

Présidents des provinces et des territoires
M. Enrico Diano
Colombie-Britannique
Mme Ida Low
Yukon
M. Gurbachan Singh Paul
Alberta
Mme Muriel Mackay
Saskatchewan
Mme Carol Litman
Manitoba
Mme Eva Couchie
Territoires du Nord-Ouest
M. Terry Mokriy
Ontario
M. Donald Fortin
Québec
M. Rhéal G. Bérubé
Nouveau-Brunswick
Mlle Sylvia Hamilton
Nouvelle-Écosse
M. Frank Zakem
Île-du-Prince-Édouard
M. Graham Mercer
Terre-Neuve

Membre du comité de rédaction
M. Errol Townshend

Les composantes provincales et les six comités permanents ont entrepris des études dont les résultats sont dans le présent rapport. Voici la liste des sujets et des responsables :

Nom du comité	Membre du comité exécutif	Co-président
Politique culturelle	M. Gurbachan Singh Paul	Mme Rita Finestone
Éducation	M. Terry Mokriy	M. Manoly Lupul
Égalité des chances	M. Enrico Diano	Mme Rosa Pereira Lopes
Media	Mme Carol Litman	M. Gordon Chong
Jeunesse	M. Paul Knight	Mme Taciana Jew
Bulletin mensuel	**Comité de rédaction**	
	M. Maurice Arpin	M. Syed Yawar Bukhari
	M. George Grodecki	
	M. Errol Townshend	

Colombie-Britannique

M. Steven Babakaiff
M. Syed Yawar Bukhari
M. Enrico A. Diano
Mlle Blanche G. Dillon
M. Horst Koehler
M. Gérard Lavallée
Mlle Estella Millard
M. Sven A. Svensk
Mme Patricia Wakefield
M. Gunnar Warolin
M. Andrew Wlodyka

Yukon

Mme Ida Low

Territoires du Nord-Ouest

Mme Eva Couchie

Alberta

M. Bruno Bochinski
M. Terry Bressanutti
M. Laurence Decore
M. Harry Jensen
M. Adolf Kulpe
M. Manoly R. Lupul
M. Roger Motut
M. Gurbachan Singh Paul
M. Bill Pidruchney
Chef John Snow
M. Ted Van Eeken

Saskatchewan

Mme Gaby Burmeister
M. Christopher Lafontaine
M. Larry Lascue
Mlle Christine Loch
Mme Muriel Mackay
Mme Lucia Pavlychenko-Sotnikow
M. Alfred V. Svoboda

Manitoba

Mme Minnie Andrechuk
M. Maurice Arpin
Mme Vivienne Jakobson
Mme Carol Litman
M. Art Miki
M. Edward Otke, m.d.
M. Joe H. Thomassen

Ontario

M. Sarkis Assadourian
M. Nikola Bogdanovic
M. Jaroslav Alexander Boucek
Mme Annamaria Castrilli
M. Gordon J. Chong
M. Peter Cicchi
M. George Grodecki
M. Donald Gyallay
Mme Taciana Villarta Jew
M. Avo Kittask
Mme Rosa Pereira Lopes
M. Linards Lukss, m.d.
M. Norman Lynn
M. Asgar Mohamed Manek
Mlle Sylvia M. McPhee
M. Terry Mokriy
M. Al Pocius
M. Leonidas Polymenakos
Mme Mary Lou Fox Radulovich
Mme Pamela Richardson
M. Jorma Sarkijarvi
M. William Schiavone
Mme Pierrette Servos
M. Max Shecter
M. Michael Sillato
M. John Vojtech Stevens, C.R.
Mme Doris M. Sutherland
M. Errol Townshend
M. Fritz Wieden

Québec

M. Clarence Bayne
M. Luciano Corragio
M. Paul Dejean
Mlle Rosa Maria De Sousa
Chef Billy Diamond
Mlle Ruth Dupont
Mme Rita Finestone
M. Donald Fortin
M. Norbert Guse
M. Paul Knight
M. Christos Lazaris
M. Steven Macek
Mlle Susan Mahmud
Mlle Françoise Preney
M. Pedro Munõz Robles
Mlle Hanna Survilla
M. Robert Vachon
M. Van-Nhung Vo
M. Sejoong Yoon

Nouveau-Brunswick

M. Rhéal G. Bérubé
M. l'archidiacre J.F.N. Jones
M. Alexander Scholten

Nouvelle-Écosse

M. Angus Campbell
Mlle Sylvia Hamilton
M. Stanislas Surette

Île-du-Prince-Édouard

Mme Jacqueline Rossiter Matheson
M. Frank Zakem

Terre-Neuve

Mme Angela Kean
M. Graham Mercer
Mme Theresa Ryan

Labrador

Mme Cathy Lane